

Le *caractère* de ces congrès est éminemment pratique. Il n'y est pas question de discours, mais de rapports courts et simples, concernant les œuvres : qualités et défauts, remèdes, etc. Comme dans les grands congrès, il y a des séances d'études et des cérémonies religieuses, adoration solennelle, procession, etc.

Les résultats sont magnifiques : les œuvres eucharistiques établies ou ressuscitées donnent à la paroisse un regain de vie religieuse.

Quant à leur *organisation*, elle appartient de droit à Nos seigneurs les évêques, qui peuvent désigner dans leur diocèse un prêtre chargé de provoquer et de multiplier ces réunions, de les contrôler, de fournir tous les renseignements.

En France, ces congrès se multiplient ; ils sont établis et fonctionnent régulièrement dans 31 diocèses. L'an dernier, le seul diocèse de Cambrai en a eu à lui seul jusqu'à 17. Ne serait-il pas à souhaiter que ce réseau de feu eucharistique s'étende partout, et particulièrement au Canada.

A la suite de ce rapport, écouté avec la plus vive attention, et très applaudi, le R. P. *Galtier* se lève et présente la motion suivante :

"M. le chanoine Lamérand, que vous venez d'entendre, a été spécialement invité par le Comité du Congrès, comme spécialiste dans la question, pour venir jeter, au Canada, les germes, je devrais dire les premières assises de l'institution des congrès eucharistiques régionaux. Une institution permanente est le seul moyen pratique de maintenir et de développer les fruits du Congrès international, qui risquent fort sans cela, de s'en aller en fumée, au bout d'un certain temps.

Je ne crains pas d'avouer que, dans la pensée du Comité, le rapport que vous venez d'entendre, doit être considéré comme un des plus fondamentaux, des plus importants du Congrès.

Aussi faut-il qu'il fasse impression durable, qu'il se résolve en fruits, qu'il atteigne son but, c'est-à-dire qu'il provoque l'institution à brève échéance de l'œuvre des Congrès régionaux ou locaux.

Or, je me permettrai d'ajouter un mot, pour adapter tout-à-fait ce que le rapporteur vous a dit des Congrès locaux, en France, aux conditions et à la mentalité de notre pays. Il me semble que pour le Canada, il faut entendre par Congrès locaux, des Congrès diocésains — Il ne me semble guère, que, pour le moment, des Congrès purement locaux, bornés à une ville ou à quelques paroisses seulement, aient une grande chance de réussir, sauf peut-être pour les deux grandes villes de Montréal et Québec.